

Conditions Générales de Vente

CGV

Bilan de Compétences

Les présentes conditions générales de ventes (CGV) s'appliquent aux ventes de Bilans de Compétences proposés par **eK Art –coach Certifiée** représenté par **Krystelle DUVAL** domiciliée au 12F Rue Louise MICHEL 21000 DIJON.

N°DA : 27210438721 auprès de la DREETS de la région Bourgogne Franche-Comté

Objet & Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société **eK Art – Coach Certifiée** et de son client dans le cadre de la vente de Bilans de Compétences.

Toute acceptation du devis/contrat/ de la convention et ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente & règlements intérieur de l'organisme de formation **eK Art – Coach Certifiée**.

Tarifs & Portée De L'offre

Les prix figurant sur le programme, sur le site internet et autres documents commerciaux sont des prix en Euros (€) toutes taxes comprises (TTC) tenant compte de l'exonération de TVA applicable titre de l'article 261-4-4 du CGI

Les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Nos devis sont valables 1 mois à partir de la date de la signature par **eK Art – Coach certifiée**.

Lorsque le Client commande la prestation, il s'engage à la payer au prix indiqué sur le contrat/ la convention au moment de la passation de la commande. **eK Art – Coach certifiée** se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais la Prestation sera facturée sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Lorsque le bénéficiaire ne se présente plus aux rendez-vous fixés entre lui et la consultante ou ne démarre pas son Bilan de Compétences à la date de sa convocation, le montant payé reste dû en totalité à **eK Art – Coach certifiée**.

Toute annulation ou report du client doit être confirmée par mail à l'adresse krystelle.duval@ek-art.fr

- Tout bilan de compétences commencé est dû en totalité, de même si le bénéficiaire ne s'est pas présenté (Hors cas de force majeure dûment reconnue).
- Si une **annulation intervient plus de 30 jours calendaires avant** la première séance planifiée, aucune facturation ne sera demandée.

- Une **annulation intervenant entre 30 et 15 jours calendaires avant** la première séance planifiée entraîne la facturation de pénalités à hauteur de 60 % du montant total de la prestation prévue.
- Une **annulation intervenant moins de 15 jours calendaires** avant la première séance planifiée donne lieu à la facturation de pénalités pour le montant intégral de la prestation.

Ces pénalités ne sont pas imputables au budget formation de l'entreprise.

Si le **bénéficiaire est empêché de suivre l'action par suite de force majeure dûment reconnue**, le contrat/la convention de Bilan de Compétences est résilié. Dans ce cas, seules les **prestations effectivement dispensées** sont dues au prorata temporis ci-dessous précisé :

- Après un délai de rétractation le montant dû au titre de la prestation est de **30%TTC du coût total de la prestation**.
- Le reste des sommes est échelonné ainsi :
le solde restant est noté ci-après **SR**

Prorata temporis :	Montant dû :	Montant restant dû à l'issu du paiement de la séance* *Voir article 13 du présent contrat :
À l'issu de la phase diagnostic (Phase préliminaire)	1/10 ^{ème} De SR En euros TTC	9/10 ^{ème} € De SR En euros TTC
À l'issu du rendez-vous en face à face N°1 de la phase investigation	1/10 ^{ème} De SR En euros TTC	8/10 ^{ème} De SR En euros TTC
À l'issu du rendez-vous en face à face N°2 de la phase investigation	1/10 ^{ème} De SR En euros TTC	7/10 ^{ème} De SR En euros TTC
À l'issu du rendez-vous en face à face N°3 de la phase investigation	1/10 ^{ème} De SR En euros TTC	6/10 ^{ème} De SR En euros TTC
À l'issu du rendez-vous en face à face N°4 de la phase investigation	1/10 ^{ème} De SR En euros TTC	5/10 ^{ème} De SR En euros TTC
À l'issu du rendez-vous en face à face N°5 de la phase investigation	1/10 ^{ème} De SR En euros TTC	4/10 ^{ème} De SR En euros TTC
À l'issu du rendez-vous en face à face N°6 de la phase investigation	1/10 ^{ème} De SR En euros TTC	3/10 ^{ème} De SR En euros TTC
À l'issu du rendez-vous en face à face N°7 de la phase investigation	1/10 ^{ème} De SR En euros TTC	2/10 ^{ème} De SR En euros TTC
À l'issu du rendez-vous en face à face N°8 de la phase investigation	1/10 ^{ème} De SR En euros TTC	1/10 ^{ème} De SR En euros TTC
À l'issu de la phase de conclusion (séance de clôture)	1/10 ^{ème} De SR En euros TTC	0€ De SR En euros TTC

En cas de Force majeure avérée, **eK Art – Coach certifiée** s'engage à rembourser les sommes perçues par le client selon l'avancement du prorata temporis dans un délai de 60 jours calendaires.

eK Art – Coach Certifiée, peut être amené à reporter ou annuler une prestation, modifier le lieu de son déroulement, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Dans ce cas, le Client peut choisir d'annuler sa commande, mais aucune pénalité n'est due. De nouvelles dates lui seront proposées et

le report sera organisé.

eK Art – Coach Certifiée informe l'organisation signataire du contrat à minima 2 jours ouvrés avant le début du bilan de compétences ou de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée.

Aucun frais techniques et logistiques liés à l'exécution du Bilan de Compétences par le bénéficiaire ne seront pris en charge par **eK Art – Coach certifiée**, ils restent à la charge de ce dernier ou du client le cas échéant.

Lieux et horaires des bilans de compétences

Les horaires sont variables et programmés avec le bénéficiaire.

Un planning prévisionnel récapitulatif ainsi que la convocation seront envoyés par mail après inscription et accord de financement.

Principalement réalisé « à distance » ou en présentiel sur le bassin Dijonnais (dans un lieu à définir ensemble au préalable), **eK Art –Coach Certifiée** peut sur demande venir à votre domicile (bassin Dijonnais uniquement).

L'adresse et le plan d'accès seront adressés au bénéficiaire par mail dans la convocation de la première séance.

Accessibilité du public en situation de handicap

Nos accompagnements au Bilan de Compétences sont accessibles aux personnes en situation de Handicap.

Un échange téléphonique sera réalisé en amont de l'entretien préalable pour identifier et s'adapter au mieux à vos besoins et spécificités.

Si les séances sont réalisées sur le bassin dijonnais en présentiel, **eK Art –Coach Certifiée** veillera à ce que les locaux loués soient adaptés et accessibles au handicap du bénéficiaire.

Inscription, financement & règlement

Pour chaque Bilan de Compétences, **eK Art – Coach certifiée** représenté par **Krystelle DUVAL**, s'engage à :

Réaliser un entretien préalable obligatoire (téléphonique ou à distance) avant toute inscription pour valider votre demande d'accompagnement. D'une durée maximale d'1h00, il est gratuit et sans engagement. Il sera présenté au client le planning prévisionnel du Bilan de Compétences.

Envoyer par mail au client à l'issue de l'entretien préalable le contrat/la convention et ses annexes (planning prévisionnel, programme, code éthique & déontologique, règlement intérieur, le formulaire de rétractation & les présents CGV).

Le cas échéant, **eK Art – Coach certifiée** précisera le lien pour bénéficier d'un possible **financement CPF**.

Un devis peut-être envoyé à la demande du client.

La validation définitive de la demande du client et le lancement de la prestation seront fonction des situations suivantes :

Inscription, financement & règlement par l'entreprise du Bénéficiaire :

L'entreprise certifie avoir pris connaissance du programme, du planning prévisionnel et vérifié le niveau de motivation du bénéficiaire pour suivre le bilan de Compétences.

À la réception du bon de commande de l'entreprise, **eK Art –Coach Certifiée** lui adressera une convention de Bilan de Compétences, par mail, dont l'un sera à retourner signé par retour de mail à krystelle.duval@ek-art.fr

Le salarié dispose d'un délai de dix jours à compter de la transmission par son employeur du projet de convention pour faire connaître son acceptation en apposant sa signature. L'absence de réponse du salarié au terme de ce délai vaut refus de conclure la convention.

Si l'employeur du client prend en charge la prestation, celle-ci débutera après signature de la convention de Bilan de Compétences par l'employeur et le bénéficiaire dans un délai de dix jours si le contrat est conclu en présentiel, et quatorze jours si le contrat est conclu à distance.

Une facture du montant précisé au devis/contrat sera envoyée à l'entreprise à l'issue du délai de rétractation, le paiement total de la prestation est à régler à réception de la facture.

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes conditions générales de commande de l'entreprise.

eK Art – Coach Certifiée adressera une convocation avec les informations pratiques 10 jours avant le début de la première séance.

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article [L. 6313-1](#) comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases d'une durée de 24H max.

Un certificat de réalisation sera envoyé à la fin du Bilan de Compétences.

Les prix indiqués comprennent le Bilan de Compétences avec un support pédagogique hors frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Tout Bilan de Compétences commencé est due en totalité à l'exception des cas de force majeure.*

Inscription, financement & règlement à titre individuel par le bénéficiaire

À la réception du bon de commande du bénéficiaire, **eK Art –Coach Certifiée** lui adressera un contrat par mail, dont l'un sera à retourner signé par retour de mail à krystelle.duval@ek-art.fr

Si le bénéficiaire finance la prestation sur ses fonds propres, celle-ci débutera après signature du contrat par le bénéficiaire dans un délai de dix jours si le contrat est conclu en présentiel, et quatorze jours si le contrat est conclu à distance.

Une facture du montant précisé au devis/contrat sera envoyée au bénéficiaire à l'issue du délai de rétractation. Le paiement total de la prestation doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture sauf modalités de paiement exceptionnelles précisées au contrat.

eK Art – Coach Certifiée adressera une convocation avec les informations pratiques 10 jours avant le début de la première séance.

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article [L. 6313-1](#) comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases d'une durée de 24H max.

Un certificat de réalisation sera envoyé à la fin du Bilan de Compétences.

Les prix indiqués comprennent l'acte de formation du Bilan de Compétences avec un support pédagogique hors frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Tout Bilan de Compétences commencé est due en totalité à l'exception des cas de force majeure.*

Inscription, financement & règlement via le CPF du bénéficiaire

Les conditions applicables spécifiques au financement via votre CPF sont précisées en suivant le lien suivant :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/sites/default/files/2022-11/MCF_CG%20V9-2.pdf

Voici les étapes à suivre :

- Après accord réciproque entre le bénéficiaire et la consultante, l'inscription doit se faire via le compte CPF du Bénéficiaire via le lien fourni par **eK Art – Coach Certifiée**, [ICI](#)
- **eK Art – Coach Certifiée** précisera les dates inhérentes au Bilan de compétences du bénéficiaire.
- Le bénéficiaire devra accepter les éléments du dossier sur la plateforme CPF.
- Dans le cas où le financement CPF ne soit pas suffisant et après avoir vérifié les autres financements possibles, le bénéficiaire devra régler l'intégralité du solde par un virement bancaire en une seule fois à **eK Art – Coach Certifiée**, tel que précisé sur la page ci-après :
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/comment-financer-ma-formation-utiliser-mon-solde-cpf>
Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705>
- Le délai de réflexion et de rétractation est de 11 jours.
- Dès le démarrage et à l'issue du Bilan de Compétence, **eK Art – Coach Certifiée** précisera les dates début et de fin de la prestation.

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article [L. 6313-1](#) comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases d'une durée de 24H max.

Un certificat de réalisation sera envoyé à la fin du Bilan de Compétences.

Inscription, financement & règlement via l'organisme financeur du Bénéficiaire :

À la réception du bon de commande du bénéficiaire, **eK Art –Coach Certifiée** lui adressera une convention de Bilan de Compétences, par mail.

En cas de règlement par tiers (OPCO, POLE EMPLOI, APEC...) il appartient au bénéficiaire d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la prestation auprès du tiers.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention à retourner signé par retour de mail à krystelle.duval@ek-art.fr

La prestation débutera après signature du contrat par le bénéficiaire dans un délai de dix jours si le contrat est conclu en présentiel, et quatorze jours si le contrat est conclu à distance.

En cas de prise en charge partielle par un tiers, la différence incombera au Client.

Si l'accord de prise en charge du tiers ne parvient pas à **eK Art – Coach Certifiée** au premier jour de la prestation, **eK Art – Coach Certifiée se** réserve la possibilité de facturer la totalité des frais au Client.

Le paiement du solde de la prestation doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture sauf modalités de paiement exceptionnelles précisées au contrat.

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article [L. 6313-1](#) comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases d'une durée de 24H max.

Un certificat de réalisation sera envoyé à la fin du Bilan de Compétences.

Modalité de paiement

Tous les **paiements** s'effectuent par **virement bancaire**.

Délai de rétractation

Conformément à l'article L121-16 du Code de la consommation, l'acheteur bénéficie d'un droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. À compter de la date de signature du contrat/de la convention, le bénéficiaire dispose d'un délai de :

-**dix jours** pour se rétracter.

-**quatorze jours** pour se rétracter (contrats conclus à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement).

Le bénéficiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire.

Un formulaire de rétractation est joint en annexe (**Annexe 2**) du contrat/de la convention.

Propriété Intellectuelle

Les supports de bilan de compétences, quels que soit leurs formats (papier, dématérialisé,...), remis lors des séances sont soumis aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : «Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite».

« . L'article 41 de la même loi n'autorise que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal ».

Les noms et logos apparaissant sur le site sont des marques déposées. Ces signes distinctifs sont la propriété exclusive de Krystelle DUVAL. Toute utilisation, reproduction totale ou partielle, ou imitation de ces marques est interdite, au sens des articles L.713-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, sauf autorisation préalable écrite et expresse de **Krystelle DUVAL**.

Engagement & Responsabilité

Le Client s'engage à conserver les informations, documents et méthodes d'accompagnement confidentiels et à ne pas les revendre, les divulguer, les reproduire, les transmettre ou les diffuser de quelque manière que ce soit.

eK Art – Coach Certifiée s'engage à la bonne exécution du contrat conclu avec le Client. Néanmoins, la responsabilité de **eK Art – Coach Certifiée** ne peut être engagée pour des dommages de quelque nature que ce soit, directs ou indirects, consécutifs ou accessoires résultant de l'accès au Site et à la Prestation ou de son utilisation, ou encore de toute information contenue sur le Site entre autre :

- De perturbations ou de pannes inhérentes à l'utilisation du réseau Internet affectant la navigation sur sensei-france.fr,
- De dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers,
- D'intrusion extérieure ou la présence des virus informatiques sur l'ordinateur du client,
- Rupture de service ou autres problèmes involontaires.

Loi, Informatique & liberté

eK Art – Coach Certifiée se réserve le droit de collecter des informations nominatives et données personnelles dans le but de pouvoir répondre à la demande des clients.

Lors de sa visite sur le Site, des cookies sont déposés sur le terminal (ordinateur, tablette, etc.) du visiteur si celui-ci les a acceptés. Ces cookies ne servent en aucun cas à collecter frauduleusement des données personnelles. Ils permettent à **eK Art – Coach Certifiée** de mesurer l'audience, améliorer la navigation, et repérer les dysfonctionnements.

Le client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de copie et de suppression des données le concernant, en formulant une demande par mail à **eK Art – Coach Certifiée** via l'adresse krystelle.duval@ek-art.fr, en indiquant ses nom, prénom, courrier électronique et adresse. Une réponse lui est alors adressée dans un délai d'un mois suivant la réception de cette demande.

**Conformément à l'article 29 de l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018, ces dispositions entrent en vigueur en même temps que le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés au 1er juin 2019.*

Source : <https://www.cnil.fr/fr/la-loi-informatique-et-libertes>

Cas de force Majeure

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente en cas de survenance d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Acceptation des présentes conditions générales

La signature du contrat/de la convention implique l'acceptation complète des présentes conditions générales de vente et règlement intérieur de **eK Art – Coach Certifiée**.

Réclamations & litiges

Toutes les réclamations, demandes d'échange ou de remboursement doivent s'effectuer par mail à l'adresse suivante : Krystelle.duval@ek-art.fr.

Puis,

via le **formulaire de réclamation** en suivant le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSftUu2r07ZKM4_buXxuV8TeVpKjeoWYMWp_oEqHp1yVrCh_aA/viewform?usp=sf_link

Puis,

via l'opportunité pour régler à l'amiable les litiges consommateur / professionnel :

LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

*La Société Médiation Professionnelle
www.mediateur-consommation-smp.fr
24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux*



Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le **Tribunal de Commerce de Dijon** sera seul compétent pour régler le litige* :

*13 BOULEVARD GEORGES CLÉMENCEAU, BP 69, 21072 DIJON CEDEX
HORAIRES D'OUVERTURE : 9H-11H45/14H-16H30
HORAIRES DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE 9H-11H45/14H-16H30
ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE : 09 70 72 30 50*

*informations sur les horaires et coordonnées en date du 2023/01/01

Fait à Dijon le 2023-03-20

Entreprise	eK Art – Coach Certifiée
Dirigeante	Krystelle DUVAL
Prestation	Bilan de Compétences
N° SIRET	898 190 269 00016
N°DA	27210438721 auprès de la DREETS de la région Bourgogne Franche-Comté
OF QUALIOP	Certificat n°87011523-1 Édité le 15/02/2023



Krystelle DUVAL EI
eK Art – Coach Certifiée
N° SIRET: 898 190 269 00016
DA 27210438721
krystelle.duval@ek-art.fr
www.ek-art-coachcertifiee.com